

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 138

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 17 Octobre 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. DIDIER REAULT

OBJET

Demande de réaménagement de dette déjà garantie
formulée par la SA d'HLM Un Toit pour Tous.
(3 lignes de prêts réaménagées)

**Direction des Finances
Service du Budget & Gestion Financière
12409**

PRESENTATION

La SA d'HLM UN TOIT POUR TOUS sollicite le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour une demande de réaménagement de prêts déjà garantis concernant le financement d'opérations de logement social. L'organisme s'est engagé, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, dans un processus de réaménagement global intégrant 96 lignes de prêts déjà garanties auprès de différentes collectivités. Le volume total des prêts réaménagés représente 50 261 067,43 € au 01/01/2017.

S'agissant du Département des Bouches-du-Rhône, ce dernier est concerné pour 5 lignes de prêts. Parmi elles, seules 3 lignes nécessitent une nouvelle délibération de garantie au regard des conditions du réaménagement. Celles-ci représentent un encours total de 3 723 062,52 € au 01/01/2017. La garantie départementale représente 45% de ce volume, soit 1 675 378,13 €. Ce réaménagement s'opère par voie d'avenant (avenant n°61073 : lignes du prêt réaménagées n°423196 et n°1120675 / avenant n°61074 : ligne du prêt réaménagée n°0456025). La date de valeur du réaménagement est fixée au 01/01/2017.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque ligne du prêt réaménagée référencée aux annexes à la délibération, à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement. Les co-garants intéressés par ce réaménagement (à hauteur de 55%) sont la commune d'Arles (avenant n°61073 : lignes du prêt réaménagées n°423196 et n°1120675) et la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social (avenant n°61074 : ligne du prêt réaménagée n°0456025).

L'objectif de ce réaménagement est d'alléger les mensualités des prêts en bénéficiant de conditions de taux d'intérêt plus favorables. Pour l'ensemble de ces emprunts le taux diminue passant de Livret A +1,3% à Inflation +1%. Cette évolution engendre une économie globale d'intérêts escomptée de près de 115 K€. Pour information, le taux de l'inflation retenue au 01/02/2016 représentait 0,2% et le taux du Livret A est actuellement de 0,75%.

Cette opération de réaménagement de dette déjà garantie, votée par la Commission Permanente du Conseil Départemental, est assortie de la délibération correspondante ainsi que d'une convention de garantie d'emprunt à faire signer entre l'organisme et le Département.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL